

ISDND DE GINASSERVIS



Rapport annuel d'activité 2025

Contact référent

Nom : Matthieu MIMRAN
Fonction : Référent de l'ISDND
Tél : 06 75 92 54 69
Mail : mmimran@sivedng.fr

Accueil ISDND
Adresse : Quartier Pied de Chèvre – 83560 Ginasservis
Tél. : 04 89 11 04 57
Mail : isdnd@sivedng.fr

PREAMBULE

Le présent rapport aborde le suivi des différentes activités sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Ginasservis, et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation du site au cours de l'année 2025, suivant les dispositions de l'article 9.4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020.

Le rapport est établi, conformément aux prescriptions l'article 26 de l'arrête ministériel du 15 février 2016, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993, et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Le présent rapport est réalisé par le SIVED Nouvelle Génération, à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, du public et de la Commission de Suivi des Sites (CSS). Ce dossier est librement consultable à la mairie de Ginasservis et à la préfecture du Var.

SOMMAIRE

1	Présentation de l'installation	5
1.1	Situation administrative	5
1.1.1	Listing des arrêtés préfectoraux	5
1.1.2	Nature, origine et capacité d'admission des déchets	5
1.1.3	Compétence traitement du SIVED NG	6
1.2	Situation communale et cadastrale	6
1.2.1	Localisation affinée de l'ISDND	6
1.2.2	Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG	8
1.3	Environnement naturel	10
1.3.1	Topographie	10
1.3.2	Faune, flore	10
1.3.3	Climatologie	11
1.3.4	Géologie	11
1.3.5	Hydrogéologie	11
1.3.6	Hydrologie	12
1.4	Environnement humain	12
1.4.1	Voisinage	12
1.4.2	Réseau routier	12
1.4.3	Nuisances sonores et olfactives	13
1.5	Servitudes	13
1.6	Garanties financières	13
2	Bilan d'activité de l'ISDND	15
2.1	Moyens techniques et humains	15
2.1.1	Equipements mobiles	15
2.1.2	Equipements fixes	16
2.1.3	Moyens humains	18
2.2	Modalités d'acceptation des déchets	18
2.2.1	Horaires d'ouverture	18
2.2.2	Contrôle des admissions	19
2.3	Tonnages réceptionnés en 2025	19
2.4	Capacité restante dans le casier n°4	20
2.5	Traitement des lixiviats	20
2.6	Surveillance des eaux souterraines et de surfaces	21

2.6.1	Contexte réglementaire	22
2.6.2	Emplacements des ouvrages sur l'ISDND	22
2.6.3	Résultats des analyses menées en 2025	23
2.7	Gestion du biogaz	27
2.7.1	Maintenance annuelle de la torchère	27
2.7.2	Analyse des rejets atmosphériques de la torchère	28
2.7.3	Suivi qualité du biogaz en entrée de torchère	28
2.7.4	Cartographie des émissions diffuses	28
2.8	Bilan de consommation énergétique	29
2.8.1	Consommation électrique	29
2.8.2	Consommation d'eau	29
2.8.3	Consommation de carburant	29
2.8.4	Etude d'opportunité de valorisation du biogaz	29
2.9	Surveillance des bornes incendies	30
2.10	Etalonnage des équipements	30
2.11	Relevés topographiques	30
2.12	Entretien OLD	31
2.13	Collecte des envols	31
2.14	Incidents sur l'ISDND	32
2.14.1	Déclenchement du portique de détection de la radioactivité	32
2.14.2	Fuite de l'unité de traitement des lixiviats	32
2.14.3	Déboitement de la canalisation de biogaz	33
2.15	Visites organisées sur l'ISDND	33
2.16	Accidents de travail	34
2.17	Relations avec les services de l'Etat	34
2.17.1	Arrêté de mise en demeure	34
2.17.2	Commission de suivi des sites	34
2.17.3	Dossier de réexamen relatif aux MTD	34
2.17.4	Visite d'inspection de l'ISDND	35

3 Travaux d'aménagements 36

3.1	Drainage horizontale des biogaz	36
3.2	Préparation du futur quai de déchargement	36
3.3	Signalétique	37
3.3.1	Mise à jour du plan de circulation	37
3.3.2	Panneau explicatif	37

1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION

1.1 Situation administrative

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement des « déchets ménagers et assimilés » par la Communauté de Communes Provence Verdon le 1^{er} janvier 2017 au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG), celui-ci assure l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis.

Ainsi, le SIVED NG est autorisé, au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à exploiter, sur la commune de Ginasservis, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux

Suite à l'Arrêté Préfectoral (AP) initial du 28 novembre 2008 portant autorisation d'exploiter les casiers 2-3, et à l'issue d'une procédure de demande d'autorisation d'exploiter un casier 4, trois nouveaux arrêtés préfectoraux ont été publiés :

- un AP le 17 juillet 2020 instituant des servitudes d'utilité publique
- un AP le 20 juillet 2020 autorisant le SIVED NG à exploiter une ISDND à Ginasservis
- un APc le 17 mars 2022 modifiant la zone de chalandise
- un APc du 12 décembre 2024 modifiant les prescriptions d'exploitation de l'ISDND
- un AP du 7 avril 2025 de mise en demeure de respecter les prescriptions applicables

1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets

L'arrêté du 20 juillet 2020 fixe la capacité maximale de traitement de déchets de l'ISDND à 27 000 tonnes/an.

Le casier 4 de l'ISDND a reçu ses premiers déchets le lundi 2 mai 2022.

1.1.2.1 Déchets autorisés

D'après l'article 2 de l'APc du 12 décembre 2024, « les déchets autorisés dans l'ISDND sont les déchets non dangereux ultimes, quelle que soit leur origine, notamment provenant des ménages ou des entreprises. »

1.1.2.2 Origine géographique des déchets admissibles

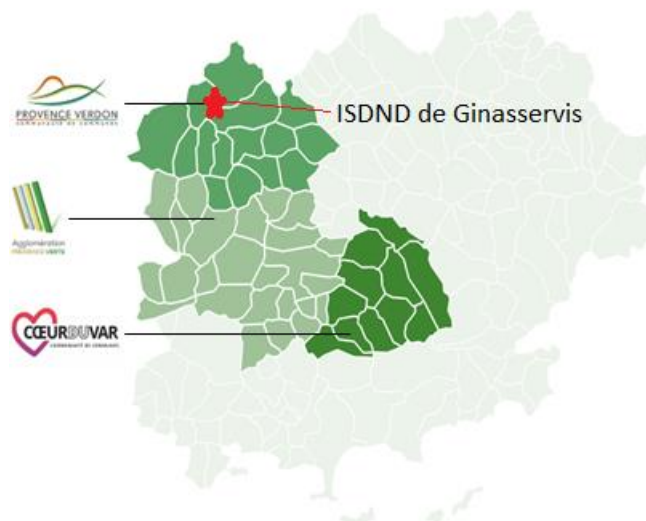
Suite à l'APc du 17 mars 2022, l'origine des déchets admis dans le casier est limitée, sauf autorisation exceptionnelle du Préfet :

- Uniquement à l'ensemble des communes du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024
- A compter du 1^{er} janvier 2025 au bassin de vie provençal tel que défini dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région PACA.

1.1.3 Compétence traitement du SIVED NG

Au 1^{er} janvier 2025, le SIVED NG assure, dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets, toutes les missions relatives à la valorisation et au traitement ordures ménagères résiduelles (OMr) qui lui sont confiées par ses membres, ainsi que les opérations de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La compétence traitement s'exerce sur un territoire regroupant la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV), la Communauté de Commune Cœur du Var, la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), soit 54 communes pour une population totale de 175 017 habitants (population totale applicable au 1^{er} janvier 2025).



Cartographie du territoire du SIVED NG et positionnement de l'ISDND

1.2 Situation communale et cadastrale

1.2.1 Localisation affinée de l'ISDND

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares.

AR Prefecture

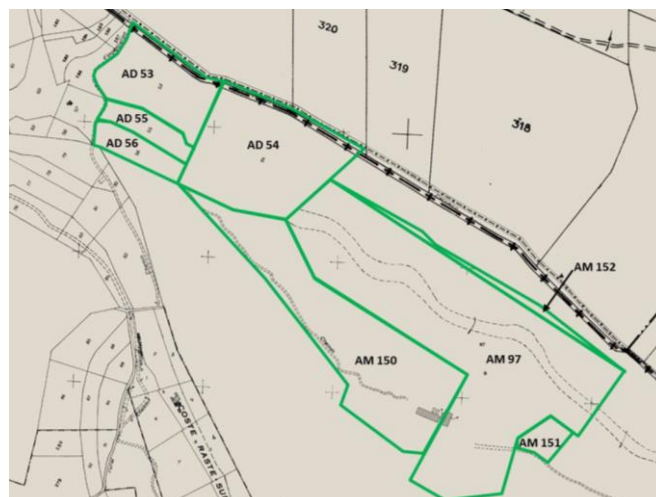
083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU
 Recu le 12/03/2026
 Publie le 12/03/2026



ISDND de Ginasservis vu du ciel (Google Maps)

L'ISDND est présent sur les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle cadastrale	Année d'acquisition	Surface (ha)
Ginasservis	AM 97	1979	9,5
	AD 54	2002	3,51
	AD 53	2013	1,86
	AD 55		0,55
	AD 56		0,59
	AM 150	2014	2,70
	AM 151		0,43
	AM 152		0,49
TOTAL			19,63



Implantation du parcellaire cadastral constituant l'ISDND de Ginasservis

La bande d'isolement de 200m autour de la zone de stockage des déchets est définie par les parcelles et surfaces suivantes :

Commune	Section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle (m2)	Superficie d'emprise de l'installation (m2)
Ginasservis	AD	54	35 180	12 280
	AM	97	94 960	90 260
	AM	136	701 759	27 043
Saint Julien le Montagnier	BT	317	104 525	10 503
	BT	318	89 800	26 772
	BT	319	36 552	13 311
	BT	320	38 014	10 837
	BT	321	110 450	1 707

1.2.2 Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, la CCPV reste propriétaire des parcelles, dont une partie réservée au traitement des ordures ménagères est exploitée par le SIVED NG. La page suivante contient un plan matérialisant la zone exploitée par le SIVED NG.

Ce plan a été validé par la signature d'une convention de mutualisation des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'ISDND de Ginasservis, qui sera actualisée début 2026.

La CCPV continue de gérer la compétence collecte des déchets ménagers et occupe les locaux (garages, ateliers, hangars, bureau) pour sa bonne exécution.

Répartition des zones exploitées sur l'ISND de Gimasservis

083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU
Publié le 12/03/2026



1.3 Environnement naturel

1.3.1 Topographie

Le plateau s'étendant entre Ginasservis et Saint-Julien le Montagnier est entaillé par une succession de vallons presque parallèles de direction générale sud-est / nord-ouest. Ces vallons sont inclinés vers la vallée du Verdon (vers le nord-ouest).

L'ensemble constitue une succession de collines et de vallons dominés à l'est par la colline du vieux village de Saint-Julien le Montagnier culminant à la cote 583 NGF.

Le site se trouve dans un vallon dont le fond est à la cote 420 NGF. Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.

1.3.2 Faune, flore

La végétation aux environs du site est constituée essentiellement de chênes blancs, de chênes verts, de pins d'Alep, de buis et de genévriers.

La répartition de cette végétation est très inégale et hétérogène, fortement soumise à l'orientation, la pente, à la nature locale du sol.

Les fonds de vallons sont marqués par une dominance de genévriers arbustifs, assez denses, difficilement pénétrables alternant avec quelques sujets isolés, légèrement plus élevés de chênes pubescents ou de chênes verts.

Les flancs des ravins, plus soumis à l'érosion quand la pente s'accroît, sont les moins fournis en végétation et ne présentent que des bouquets épars de pins maigres et de genévriers ;

Sur les espaces moins accidentés, la végétation est moins hétérogène et les genévriers perdent leur importance au bénéfice des chênes verts, des pins qui apparaissent par bouquets parfois de grande taille et des chênes blancs.

A l'exception de la végétation arbustive et buissonnante déjà mentionnées, la végétation herbacée, desservie par un très fort ensoleillement estival, par le manque d'eau, le bas pouvoir de rétention et la nature du sol, est particulièrement maigre. On n'y distingue que de rares pieds de fétuques ovines très sèches et ligneuses, quelques pieds épars de lavande et d'œilletons de poète.

La faune terrestre présente aux environs du site ne présente pas d'intérêt particulier. On note la présence de sangliers, lièvres, lapins, perdrix, grives, rapaces.

Le secteur présente un intérêt cynégétique. La chasse est pratiquée dans les bois communaux situés aux alentours du site.

1.3.3 Climatologie

Le climat du secteur d'étude est de type méditerranéen, caractérisé par des précipitations relativement faibles, tombant généralement sous forme d'orage en automne.

L'ISDND est équipé d'une petite station météorologique qui donne les résultats suivants en matière de pluviométrie :

Mois de l'année 2025	Pluviométrie (en mm)
Janvier	33,7
Février	63,5
Mars	116
Avril	77,6
Mai	16,5
Juin	0
Juillet	24,4
Août	38
Septembre	83,2
Octobre	46,8
Novembre	80
Décembre	89,6
Total	669,3

La pluviométrie de 2025 est bien inférieure à celle de 2024 (966,1 mm).

1.3.4 Géologie

L'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.

D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur) :

- Calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,
- Calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

1.3.5 Hydrogéologie

Les calcaires du Berriasien sont en général moins perméables et moins karstifiés que les faciès récifaux. Des infiltrations y sont néanmoins probables jusqu'au karst jurassique sous-jacent.

Trois piézomètres ont été réalisés autour du site en juillet 2002 afin de :

- Confirmer l'existence de circulations d'eaux souterraines,

- Préciser les caractéristiques de ces circulations souterraines,
- Vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les observations réalisées sur ces piézomètres montrent :

- La présence de circulation d'eaux souterraines dans les calcaires,
- Une perméabilité de fissure de ces calcaires,
- Un niveau d'eau à environ 70 mètres de profondeur en amont du site et 50 mètres de profondeur en aval du site,
- Une direction d'écoulement des eaux souterraines vers le nord-ouest en direction du Verdon, avec un gradient compris entre 5 et 9 pour mille.

Deux piézomètres supplémentaires de 90 m de profondeur ont été réalisés en 2014 en aval des bassins d'eaux pluviales et lixiviats (PZ4 et PZ5) dans le cadre du suivi environnemental du site. Au vu des différentes études hydrogéologiques menées au droit du site, il semble que PZ5 soit légèrement excentré par rapport à la direction d'écoulement des eaux souterraines. De plus les deux piézomètres n'ont pas été forés suffisamment profonds. Pour ces raisons, ce sont deux nouveaux piézomètres (PZ6 et PZ7) qui ont été créés en 2016 à une profondeur de 150m.

1.3.6 Hydrologie

Le vallon occupé par l'ISDND est un vallon sec à fond plat, de 350 à 400 mètres de largeur (entre les deux lignes de crêtes), de pente générale 3,3 %, sans trace de ravinement. Le bassin versant de l'amont du site couvre une superficie de 60 hectares.

Lors des pluies, l'eau s'infiltré en totalité dans les colluvions et dans les cailloutis de l'altération des calcaires, puis disparaît dans le karst à la faveur des cassures et failles profondes. Compte tenu de ces données, le ruissellement du vallon est inexistant en période pluvieuse d'intensité normale, et très passager lors des épisodes pluvieux exceptionnels.

Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la zone d'étude, mis à part des canaux et galeries artificielles. Le Verdon s'écoule vers l'ouest à plus de 5 kilomètres au nord-ouest du site. Il rejoint la Durance à environ 5 kilomètres en aval de Vinon-sur-Verdon.

1.4 Environnement humain

1.4.1 Voisinage

Il existe 2 habitations isolées à environ 500 mètres au sud-ouest du site. Il n'existe aucune autre construction à moins de 500 mètres du site.

1.4.2 Réseau routier

1.4.2.1 Externe au site

L'ISDND de Ginasservis est accessible par la route qui le relie à la D36 localisée au sud. Le site est entouré par 3 routes départementales :

- La route D554, qui relie Vinon-sur-Verdon, Ginasservis et La Verdrière, localisée à 1 kilomètre au sud du site,
- La route D69, qui relie Vinon-sur-Verdon à Saint-Julien, localisée à 2 kilomètres au nord du site,
- La route D36 reliant Ginasservis à Saint-Julien, localisée à 1 kilomètre à l'est du site.

1.4.2.2 Interne au site

Depuis le portail d'entrée principale, l'accès se fait par une piste stabilisée jusqu'au niveau du pont-bascule et portique de détection de la radioactivité. Puis la voirie se poursuit en enrobé jusqu'à hauteur de l'alvéole 1 du casier 4 où l'on retrouve une piste en terre et matériaux concassés, permettant le passage d'engins de chantiers. La vitesse sur site est limitée à 20 km/h.

1.4.3 Nuisances sonores et olfactives

Les camions, le compacteur et le chargeur utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation des émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.

L'impact sonore du site est faible compte tenu des points suivants :

- Le site se trouve en fond de vallon,
- Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site

L'ISDND ne fait actuellement l'objet d'aucune plainte relative au bruit ou aux odeurs

1.5 Servitudes

- Monuments historiques : Sans objet
- Sites et monuments naturels : Sans objet
- Réseau énergétique, communication et télécommunication : Sans objet
- Servitude d'urbanisme (aéroport, captage, cimetières...) : Sans objet
- Espaces boisés classés : Sans objet

1.6 Garanties financières

Les garanties financières garantissent au Préfet le paiement, en cas de défaillance du SIVED NG, des dépenses liées à la surveillance du site, les interventions en cas d'accident ou de pollution et la remise en état du site après exploitation.

Pour le compte de l'ISDND de Ginasservis, les premières garanties financières ont été constituées en 2009, au moment de la mise en service du casier 2, conformément à l'article 1.6.2 de l'AP du 28 novembre 2008.

AR Prefecture

083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU
 Reçu le 12/03/2026
 Publié le 12/03/2026

En 2019, le SIVED NG a souscrit auprès de Chubb European Group SE. Ci-dessous l'historique jusqu'à cette date :

Exploitant	SMZV			SIVED NG		
	Année(s)	2009	2010 à 2013	2014 à 2016	2017	2019
Montant des garanties		750 881 €	898 054 €	1 249 642 €	1 249 641 €	1 411 496 €

Suite aux travaux réalisés en 2021 avec la réhabilitation du casier 2-3 et à la création du casier 4, un avenant a été signé entre les deux parties pour porter le montant des garanties financières à un total de 2 319 608,79 € répartis comme suit :

- 739 898,35 € pour les casiers 1 à 3 (conforme à l'AP du 28 novembre 2008)
- 1 579 710,41 € pour le casier 4 (conforme à l'AP du 20 juillet 2020)

Ce contrat court jusqu'en 2027.

2 BILAN D'ACTIVITE DE L'ISDND

2.1 Moyens techniques et humains

2.1.1 Equipements mobiles

Plusieurs engins de chantier sont présents sur le site et contribuent au bon fonctionnement de l'ISDND :

- Un compacteur de marque BOMAG de 54 tonnes, équipé de roues type « pieds de mouton » pour le traitement des déchets (année d'acquisition 2006),



- Une chargeuse sur chenilles de marque LIEBHERR, pour les travaux divers (année d'acquisition 2011)



- Une mini-pelle avec grappin de marque IHI, pour des petits travaux dont le curage des fossés (année d'acquisition 2013)



- Une pelle mécanique avec pince de tri et godets de marque Liebherr, pour la reprise des déchets non autorisés et travaux divers (année d'acquisition 2025)



2.1.2 Equipements fixes

L'installation de traitement est également dotée :

- D'un pont-bascule d'une portée de 50 tonnes fonctionnant en double pesée (Chaque camion est pesé en entrée et en sortie de site)
- D'un portique de détection de la radioactivité, placé en entrée du pont-bascule, contrôlant la non-radioactivité du déchet entrant sur site
- D'une dalle avec auvent pour le stockage de véhicule positif au test de détection de la radioactivité avec local de stockage des déchets radioactifs
- D'un local de 44m² équipé d'un bureau d'accueil avec terminal informatique réceptionnant les données du pont-bascule, d'un second bureau, vestiaires, sanitaires et salle de pause
- De filets de protection anti-envols et sous vents dominants, en limite du casier n°3 et aux abords sud-est du casier n°4

- De cages anti-envols à proximité de la zone de déchargement des ordures ménagères
- D'équipements de lutte contre l'incendie
 - Un réseau de 3 bornes incendie situées à proximité de la zone d'exploitation
 - Deux citernes souples de 200 m³ utiles, utilisées en cas d'arrêt des bornes incendie
- D'un réseau de 7 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines
- De deux cuves de stockage des concentrats
- D'une torchère de brûlage des biogaz
- D'une dalle béton destinée à accueillir une unité mobile de traitement des lixiviats elle-même placée sur rétention
- D'un système de vidéosurveillance
- D'un dispositif d'alarme pour la sécurisation des biens matériels de l'ISDND de Ginasservis
- De trois mâts avec spots lumineux éclairant le quai de déchargement en période nocturne
- De deux mâts avec spots lumineux éclairant l'aire d'accueil



Pont-bascule et portique de détection de la radioactivité



Filets de protection anti-envols



Unité de traitement des lixiviats



Torchère et dalle béton

AR Prefecture

083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU
 Reçu le 12/03/2026



Piézomètre



Cuves stockage et citerne incendie



Aire stockage matériel



Base vie et véhicule léger

2.1.3 Moyens humains

L'exploitation de l'installation, en situation normale, est assurée par une équipe de quatre personnes mobilisées cinq jours par semaine :

- Un responsable de l'ISDND, en charge du suivi administratif, technique et réglementaire
- Un agent chargé d'accueil au pont bascule
- Deux agents en charge du retrait des déchets interdits, du compactage et du recouvrement des déchets.

Les trois agents de terrain sont en capacité d'occuper tous les postes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'ISDND en cas d'arrêt maladie ou de congés.

Un jour par semaine, l'ISDND ne reçoit pas de déchets, ce qui permet d'assurer au mieux les missions annexes (Ramassage des envols, entretien des engins, petites réparations, apports des déchets interdits à l'enfouissement en déchetterie, etc.).

2.2 Modalités d'acceptation des déchets

2.2.1 Horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement de l'installation de stockage sont du lundi au vendredi de 6h à 13h. Les déchets acceptés sur le site sont ceux décrits à l'article 1.1.2.1 du présent rapport.

2.2.2 Contrôle des admissions

En période d'activité normale, un premier contrôle administratif et quantitatif est géré par le responsable d'accueil avec le passage du véhicule au niveau du portique de détection de la radioactivité et sur le pont bascule qui fonctionne en double pesée.



Accueil des chargements

Un second contrôle de type qualitatif est effectué par le chargé du compactage lors du déchargement pour identifier les éventuels déchets interdits afin qu'ils soient repris par le transporteur, ou mis de côté, puis renvoyés vers la filière adaptée.

Chaque collecteur de déchets et leur transporteur signent en début d'année une fiche d'information préalable à l'acceptation des déchets et fournissent leur dernière caractérisation.

2.3 Tonnages réceptionnés en 2025

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, la capacité annuelle de stockage est de 27 000 tonnes. Dans l'attente de la mise en service d'une installation de tri et de valorisation multi-filières (Projet Oréval) dont les déchets ultimes seraient enfouis sur l'ISDND, ou d'une solution alternative au projet, les élus du territoire ont fait le choix de limiter cet apport à 15 000 tonnes par an.



Réception d'une FMA

Voici la répartition des tonnages reçus en 2025 :

Origine	CAPV	CCPV
Transporteur	PASINI	VEOLIA
Tonnages reçus	9 494,45 t	5 336,80 t
Tonnage total	14 831,25 t	

Pour rappel :

- CAPV : Communauté d'agglomération de la Provence Verte
- CCPV : Communauté de communes Provence Verdon

2.4 Capacité restante dans le casier n°4

Au regard de l'article 1.2.4 de l'AP du 20 juillet 2020, voici la capacité de stockage restante dans du casier n°4 au 31 décembre 2025.

Tonnages casier 4	
Capacité du casier 4	506 520 t
Tonnages enfouis en 2022	14 864,59 t
Tonnages enfouis en 2023	15 030,07 t
Tonnages enfouis en 2024	14 980,66 t
Tonnages enfouis en 2025	14 831,25 t
Capacité restante	446 813,43 t

A titre indicatif, l'alvéole 1 du casier 4 a une capacité de 86 850 T prévue dans l'AP du 20 juillet 2020. Il resterait donc 27 143,43 T de vide de fouille au 1^{er} janvier 2026, soit un peu moins de deux ans si l'apport de déchets est maintenu à 15 000 t/an.

2.5 Traitement des lixiviats

Le SIVED NG a l'obligation de déclencher une campagne de traitement des lixiviats de l'ISDND de Ginasservis dès lors que le niveau du bassin de stockage atteint 50% de sa capacité maximale.

La technologie retenue est le traitement des lixiviats par osmose inverse avec une unité mobile qui intervient pour vider le bassin. Le perméat est rejeté dans le milieu naturel après analyse de bonne conformité et le concentrât est stocké dans des cuves. Ce concentrât est alors évacué vers la STEP de Digne-les-Bains (04).

Deux campagnes de traitement des lixiviats furent nécessaires en 2025, assurées par la société Sarpi Thinktech avec les volumes traités suivants, hors eaux de lavage de l'unité :

AR Prefecture

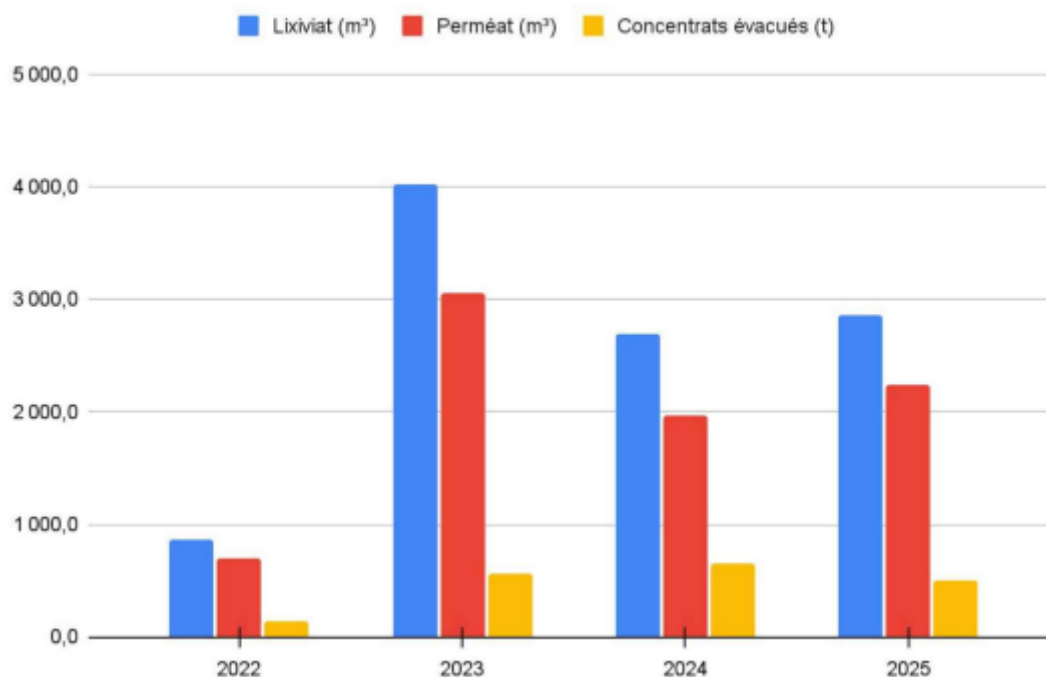
083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU

Reçu le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

Période	Lixiviats traités	Rendement	Perméats rejetés	Concentrats évacués
Janvier	/	/	/	/
Février	/	/	/	/
Mars	261,4 m3	80 %	209,3 m3	30,10 t
Avril	534,8 m3	78,9 %	421,8 m3	116,16 t
Mai	676,6 m3	79,5 %	537,8 m3	92,3 t
Juin	/	/	/	/
Juillet	/	/	/	/
Août	/	/	/	/
Septembre	149 m3	74,5 %	111 m3	45,76 t
Octobre	1 236,5 m3	77,4 %	956,7 m3	221,08 t
Novembre	899,2 m3	78,3 %	704 m3	114,50 t
Décembre	/	/	/	44 t
Total 2025	3757,5 m3	78,26 %	2940,6 m3	663,91 t

Voici un historique du traitement des lixiviats depuis la mise en service du casier 4 en mai 2022 :



2.6 Surveillance des eaux souterraines et de surfaces

Le SIVED NG a confié pour l'année 2025 la surveillance des eaux de surface et souterraines à la société Ares Contrôle afin de se conformer à son arrêté préfectoral.









Le rapport de surveillance des eaux souterraines et de surface est joint à l'annexe 1 du rapport

Les analyses ont été assurées par les laboratoires SGS Environmental Analytics et Eurofins LEA SAS.

2.6.1 Contexte réglementaire



La surveillance des eaux souterraines, eaux résiduaires et perméat issu du traitement des lixiviats sont régies sur l'ISDND par les articles 10.2.2 et 10.2.3 de l'AP du 20 juillet 2020 et l'arrêté ministériel du 15 février 2016. La fréquence des prélèvements et analyses est trimestrielle.

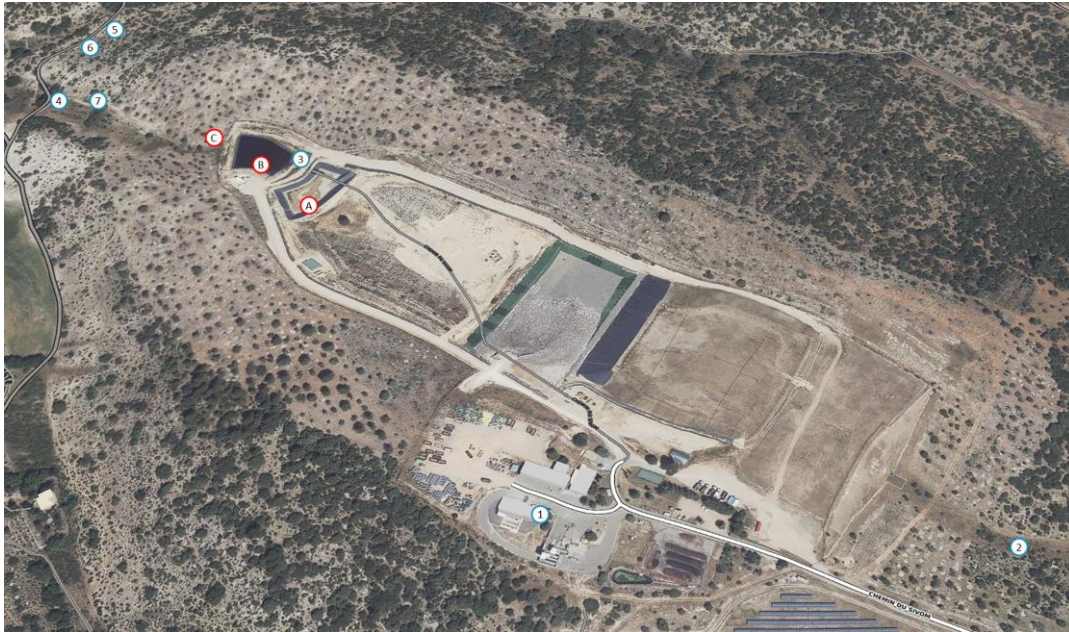
2.6.2 Emplacements des ouvrages sur l'ISDND

Ouvrages	Position photo aérienne ci-après	Photographie
Bassin pluvial	A	
Bassin des lixiviats	B	
Canal de prélèvement	C	
Piézomètre n°1	1	
Piézomètre n°2	2	
Piézomètre n°3	3	
Piézomètre n°4	4	
Piézomètre n°5	5	

AR Prefecture

083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU
 Reçu le 12/03/2026
 Publié le 12/03/2026

Piézomètre n°6	6	
Piézomètre n°7	7	



Localisation des ouvrages

2.6.3 Résultats des analyses menées en 2025

Les prélèvements ont été effectués les 3-4 avril, 5 août, 29-30 septembre et le 15 décembre 2025.

2.6.3.1 Eaux de ruissellement internes

Les Eaux de Ruissellement Interne (ERI) sont dirigées vers un bassin pluvial tampon. Ces eaux ne sont pas polluées dans la mesure où elles ne ruissellent pas sur la zone d'exploitation. Les eaux sont prélevées à l'aide d'une perche et d'un bécet.



Bassin de stockage des ERI

Ci-dessous les principaux paramètres analysés, qui permettent un rejet des eaux dans le milieu naturel en cas de conformité avec l'ensemble des paramètres réglementaires :

Paramètres	03/04/2025	05/08/2025	29/09/2025	15/12/2025	Seuil réglementaire
PH	8,6	9,7	9,6	9,3	Entre 5.5 et 8.5
Température	7,4 °C	23 °C	16,8 °C	7,5 °C	< 30 °C
Conductivité	277 µS/cm	179 µS/cm	120 µS/cm	123 µS/cm	< 1111 µS/cm

Commentaire ARES Contrôle, prestataire en charge des analyses des eaux sur le site :

« Le bassin ERI aval présente globalement une qualité d'eau conforme aux exigences réglementaires sur les deux années de suivi. Des dépassements ponctuels du pH ont été observés en 2024 (T3 et T4) et également en 2025, sans dégradation concomitante des autres paramètres chimiques ou métalliques. Cette récurrence suggère davantage une influence locale liée à la nature des surfaces drainées ou aux matériaux présents sur le site qu'un apport polluant issu des lixiviats. L'absence d'augmentation parallèle des paramètres indicateurs (DCO, métaux, azote ammoniacal) confirme le caractère limité et non impactant de ces écarts. »

Compte tenu des valeurs de pH en dehors des limites autorisées, aucune vidange du bassin des eaux de ruissellement internes n'a été effectuée en 2025. Pour expliquer le phénomène, le SIVED NG va missionner un bureau d'étude.

2.6.3.2 Lixiviats

Les lixiviats sont prélevés à l'aide d'une perche et d'un béccher. Ils ont fait l'objet de 4 analyses en 2025 dont voici les principaux paramètres :

Paramètres	03/04/2025	05/08/2025	29/09/2025	15/12/2025
pH	8,5	8,6	8,7	8,3

	17,2 °C	21,2 °C	18,8 °C	18 °C
Température	17,2 °C	21,2 °C	18,8 °C	18 °C
Conductivité	8626 µS/cm	12000 µS/cm	12000 µS/cm	12000 µS/cm
COT	1300 mg/l	1900 mg/l	2320 mg/l	1480 mg/l
DCO	2180 mg/l	2530 mg/l	7150 mg/l	3540 mg/l
DBO5	219 mg/l	117 mg/l	245 mg/l	321 mg/l
Arsenic	77 µg/l	170 µg/l	146 µg/l	125 µg/l

AR Prefecture

083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU
 Reçu le 12/03/2026
 Publié le 12/03/2026



Bassin de stockage des lixiviats

Commentaire ARES Contrôle :

« Les caractéristiques des lixiviats observées en 2025 restent globalement cohérentes avec celles décrites en 2024, caractérisées par :

- Une conductivité élevée traduisant une forte minéralisation,
- Des concentrations importantes en azote ammoniacal,
- Des valeurs de DCO élevées associées à des rapports D O₅/DCO faibles.

En 2024, les rapports DBO₅/DCO inférieurs à 0,1 avaient déjà mis en évidence des lixiviats majoritairement stabilisés, typiques d'un massif de déchets en phase de maturation avancée. Les résultats 2025 confirment cette tendance, sans évolution significative du fonctionnement biochimique du massif.

Les variations ponctuelles observées entre trimestres apparaissent principalement liées aux conditions climatiques (dilution hivernale ou concentration estivale) et ne traduisent pas de modification structurelle du comportement des lixiviats.

La diminution marquée de la concentration en ammonium observée lors de la campagne du quatrième trimestre 2025 apparaît ponctuelle au regard des niveaux historiquement mesurés sur le site. Cette variation peut être liée à un phénomène temporaire de dilution ou à des conditions d'exploitation particulières au moment du prélèvement. En l'absence d'évolution concomitante des autres paramètres caractéristiques des lixiviats (DCO, NTK, conductivité), cette valeur isolée ne traduit pas une modification structurelle du fonctionnement et devra être confirmée lors des campagnes de suivi ultérieures.»

2.6.3.3 Perméats

Deux campagnes de traitement des lixiviats ont eu lieu en 2025 conduisant à deux analyses effectuées sur les perméats issus de ce traitement. Ces derniers ont été prélevés via un dispositif de mesures positionné sur un canal de type Venturi, en aval de l'ISDND. Voici les résultats des principaux paramètres analysés :

Paramètres	Unité	3-4 avril	29-30 septembre	Seuil réglementaire
pH	-	8,6	7,53	Entre 5.5 et 8.5
Température	°C	7,8	17,9	< 30
Conductivité	µS/cm	91,11	74,21	< 1111
Débit journalier	M3/j	23	27,35	50
MES	Mg/l	2	3,4	<35
DCO	Mg/l	5	<5	<125
COT	Mg/l	1,8	1 ;1	<70
DBO5	Mg/l	3	<3	<30

N.B. : Les résultats des analyses des perméats prélevés les 3-4 avril sont à placer en comparaison avec ceux effectués en continu par le prestataire avec un pH compris entre 6 et 7 entre le 30 mars et le 6 avril 2025.

Commentaire ARES Contrôle :

« Le suivi du perméat réalisé en 2025 met en évidence un fonctionnement globalement satisfaisant du système de traitement des lixiviats, les concentrations mesurées restant, dans leur grande majorité, conformes aux valeurs réglementaires applicables au point de rejet.

Lors de la campagne du premier trimestre 2025, l'analyse des dioxines n'a pas pu être réalisée en raison d'un volume de flaconnage insuffisant. Afin d'assurer la complétude du suivi réglementaire, cette analyse a été réalisée en rattrapage lors de la campagne du troisième trimestre 2025. Les résultats obtenus à cette occasion ne mettent pas en évidence de dépassement et confirment l'absence d'anomalie particulière sur ce paramètre.

Un dépassement ponctuel de la plage réglementaire du pH a été observé lors du prélèvement du premier trimestre 2025 (pH mesuré à 8,6 pour une plage autorisée comprise entre 5,5 et 8,5). Cet écart demeure limité et isolé, aucun dépassement concomitant n'ayant été observé sur les autres paramètres caractéristiques du rejet (DCO, MES, azote global ou métaux). Les campagnes suivantes présentent des valeurs conformes, indiquant le caractère ponctuel de cette variation.

La comparaison avec les résultats obtenus en 2024 met en évidence une stabilité globale de la qualité du perméat et de l'efficacité du traitement, sans évolution défavorable des concentrations mesurées ni dégradation des performances épuratoires. Les variations observées entre campagnes apparaissent principalement liées aux conditions d'exploitation et aux variations de débit de traitement, sans incidence environnementale identifiable.»

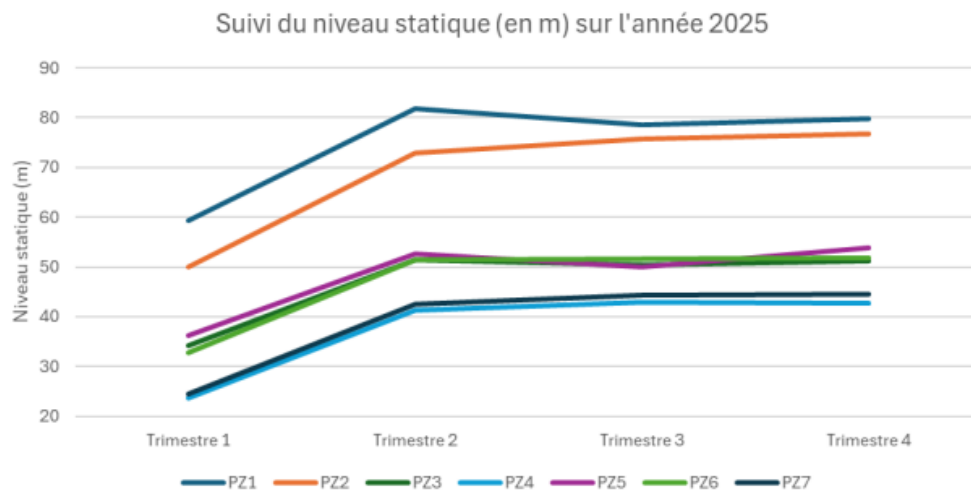
2.6.3.4 Eaux souterraines

Les eaux souterraines de l'ISDND sont suivies par l'intermédiaire de plusieurs piézomètres qui ont été mis en service en trois temps :

- Les 3 premiers piézomètres dénommés PZ₁, PZ₂ et PZ₃, en 2002,
- PZ₄ et PZ₅ en 2013
- PZ₆ et PZ₇ en 2016

Commentaire ARES Contrôle :

« Sur l'ensemble des campagnes de 2025, les piézomètres sont restés en eau, comme observé en 2024, confirmant la stabilité du contexte hydrogéologique local.



Les paramètres physico-chimiques (pH, conductivité, température) présentent des variations faibles et cohérentes avec les fluctuations saisonnières naturelles déjà observées l'année précédente. Les concentrations en métaux, composés organiques et hydrocarbures demeurent majoritairement inférieures aux limites de quantification ou à des niveaux comparables à ceux mesurés en 2024.

La comparaison interannuelle ne met pas en évidence d'augmentation progressive des concentrations ni de dérive chimique entre l'amont et l'aval hydraulique du site. Les résultats confirment ainsi l'absence d'impact mesurable de l'installation sur la qualité des eaux souterraines au droit des ouvrages de surveillance. »

2.7 Gestion du biogaz

2.7.1 Maintenance annuelle de la torchère

En 2025, la torchère a fait l'objet d'une maintenance trimestrielle par la société Eira Environnement.

2025	Heures de fonctionnements	Quantité brûlée en Nm ³
janvier	59	10 977
février	31	13 610
mars	126	9 407
avril	47	13 523
mai	64	8 240
juin	59	5 818

Mois	Volume (nm3)	Volume (nm3)
juillet	133	
août	101	
septembre	73	6 742
octobre	64	14 731
novembre	114	12 082
décembre	168	14 665
Total	1 039	161 278

AR Prefecture

083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU
 Reçu le 18/03/2026
 Publié le 12/03/2026

Depuis sa mise en service, la torchère a brûlé 836498 nm3 de biogaz durant 4778,24 h.

2.7.2 Analyse des rejets atmosphériques de la torchère

Une analyse des rejets atmosphériques de la torchère a été menée le 17 mars 2025 par un organisme indépendant, mettant en avant la conformité des émissions.

Le rapport d'analyse des rejets de la torchère est joint à l'annexe 2 du rapport d'activité

2.7.3 Suivi qualité du biogaz en entrée de torchère

Analyse du biogaz en entrée de torchère de l'ISDND de Ginasservis

Date de mesure	Paramètres										
	Pression atmosphérique	Pression du point de mesure	Vol CH4	Vol CO2	Vol O2	H2S	CO	H2	H2O	Temp gaz	Débit
	mbar	mbar	%	%	%	ppm	ppm	ppm	%	°C	Nm3/h
14-janv-25	978	-2,08	53,4	33,1	2,9	176	1	0	78	9	80
13-mars-25	953	-2	66	36,9	1,6	158	2	2	88,5	9,9	0
19-mars-25	981	5,41	49,7	28	2,3	78				14,9	137
15-avr-25	959	-3,9	45,1	28,5	2,5	42	2	16			250
19-juin-25	971	-7,04	61	32,4	3,1	322	5	18	90,4	33,6	220
24-juil-25	967	-3,32	30,2	22,8	5,2	8	3	8	93,9	32	180
29-août-25	966	-0,09	62,5	38,5	1,3	160	7	18	84	32	124
24-sept-25	969	-1,81	51,6	32,1	2,4	138					132
25-sept-25	968	-1,65	49,8	31,9	2	83	3	5	89,7	22,3	111
16-oct-25	973	-4,39	61,1	35,8	2,5	205	4	17			160
18-nov-25	968,00	-4,37	26,20	17,30	8,60	26				19,70	244
09-déc-25	967,00	-2,84	51,50	29,70	5,00	63	2				150

2.7.4 Cartographie des émissions diffuses

Conformément à l'article 21 IV de l'arrêté ministériel du 15 février 2016, le SIVED NG avait fait procéder en 2024 à la cartographie des émissions diffuses de méthane à travers les couvertures définitives des casiers 1-2-3 de l'ISDND de Ginasservis. Cette intervention, assurée par la société Riquier Etudes Environnement, a été effectuée en différents points de la zone concernée à l'aide d'un laser méthane, d'un détecteur de gaz, d'un dispositif de prélèvement et un dispositif de géolocalisation. A l'issue de son intervention le prestataire a émis pour conclusion que « pour plus de la majorité des points (98%), les concentrations en méthane sont basses et considérées comme sans anomalie ».

2.8 Bilan de consommation énergétique

2.8.1 Consommation électrique

Le SIVED NG a consommé 54 397,10 kW/h pour la gestion de l'ISDND de Ginasservis. Il est à noter que le pic de consommation intervient lorsque l'unité d'osmose inverse effectue le traitement des lixiviats comme ce fut le cas cette année de mars à mai et de septembre à novembre. Le reste de la consommation est imputable à la torchère, aux pompes de relevage ou encore au local d'accueil.

Trimestre	T1	T2	T3	T4	2025
Consommation (kW/h)	8 622,8	20 592,13	3 208,60	21 973,57	54 397,10

En 2024, une seule campagne de traitement des lixiviats a eu lieu, justifiant en partie une consommation électrique plus faible de 43 848,90 kW/h annuelle.

2.8.2 Consommation d'eau

Le SIVED NG est raccordé sur la conduite d'eau potable de Saint-Julien et le gestionnaire de l'eau est la société Aqualter. En 2025, la consommation s'est élevée à 59 m3.

Année	2023	2024	2025
Consommation	39 m3	97 m3	59 m3

Les principaux usages relèvent du local d'accueil (douches, wc, lave-linge...) et de l'arrosage des pistes en période estivale.

2.8.3 Consommation de carburant

Engins	Compacteur	Chargeuse	Mini-pelle	Pelle	Locations (Dumper, tombereau...)
2023	26 397 L	2 072 L	324 L	/	200 L
2024	26 436 L	595 L	130 L	/	130 L
2025	28 450 L	690 L	60 L	2327 L	667 L

Seule la Pelle Liebherr acquise en 2025 consomme de l'AdBlue : 632 litres.

2.8.4 Etude d'opportunité de valorisation du biogaz

En application des exigences réglementaires de l'arrêté du 7 août 2023 modifiant l'arrêté ministériel du 15 février 2016, le SIVED NG a missionné un bureau d'étude chargé de réaliser une étude technico/économique et environnementale sur l'opportunité de valoriser le biogaz capté dans les casiers de l'ISDND de Ginasservis. Cette étude démontre que la production de biogaz sur site est insuffisante pour justifier l'investissement dans une unité de valorisation du biogaz.

L'étude d'opportunité de valorisation du biogaz est jointe à l'annexe 3 du rapport

2.9 Surveillance des bornes incendies

Un contrôle de pesage des 3 bornes incendies et des deux citernes incendies a été mené le 11 novembre 2025 :

Bornes		PI 21	PI 36	PI 43
Pesage individuel	Pression statique	10 bars	9 bars	8 bars
	Pression dynamique 60/m3H	7 bars	6,6 bars	5,5 bars
	Débit 1 Bar/m3h	176 m3/h	169 m3/h	119 m3/h
	Débit max/m3h	185 m3/h	177 m3/h	129 m3/h
Pesage simultané	Pression statique	10 bars	9 bars	8 bars
	Pression dynamique 60/m3H	5 bars	4 bars	2,7 bars
	Débit 1 Bar/m3h	118 m3/h	91 m3/h	76 m3/h
	Débit max/m3h	126 m3/h	105 m3/h	90 m3/h
Accessibilité		Oui	Oui	Oui
Disponibilité		Oui	Oui	Oui
Anomalie		RAS	RAS	RAS
Observations		Pression et débit conformes à la norme	Pression et débit conformes à la norme	Pression et débit conformes à la norme

Le contrôle des citernes atteste d'une conformité matérielle et à la norme de pose, avec un niveau d'eau de 200 m3 chacune. Un entretien a dû être mené sur la vanne d'accès à la citerne amont.

2.10 Etalonnage des équipements

Le pont bascule a été étalonné le 26 mars 2025.

Le portique de détection de la radioactivité et le radiomètre portatif ont été étalonnés le 1^{er} juillet 2025.

2.11 Relevés topographiques

La mise à jour annuelle des relevés topographiques a été réalisée le 18 juillet 2025 comme suit :

- Un plan général de l'ISDND actualisant la position de chacune des installations

Le relevé topographique de l'ISDND est joint à l'annexe 4 du rapport

- Un plan des tassements sur les casiers 1 à 3 réaménagés

Le plan des tassements sur les casiers 1 à 3 est joint à l'annexe 5 du rapport

- Un suivi topographique de la zone en exploitation

Le suivi topographique de la zone en exploitation est joint à l'annexe 6 du rapport

083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU
 Publié le 12/03/2026

L'arrêté préfectoral autorise un volume de 96 500 m³ de stockage dans l'alvéole 1 du casier 4. Voici le taux de compaction actuel au sein de cette alvéole :

Zone	Volume brut*	Tonnages réceptionnés	Taux de compaction
Alvéole 1	39883 m ³	52 294 t	1,3

*Volume brut : ordures ménagères, besoins d'exploitation (matériaux de couverture, etc.)

2.12 Entretien OLD

Pour respecter son arrêté préfectoral, le SIVED NG a procédé à des travaux d'entretien annuelle de sa bande pare-feu sur un total de 13,7 ha.



Entretien de la bande pare-feu

Le SIVED NG a investi dans une débroussailleuse autoportée pour l'entretien des casiers 1-2-3.

2.13 Collecte des envols

Malgré le travail mené par les agents aux vidages des bennes dans l'alvéole 1 du casier 4 et à la présence de cages et filets de protection, il reste nécessaire de mener des campagnes de ramassage d'envols sur l'ISDND de Ginasservis et ses abords. En 2025, les agents du SIVED NG ont été épaulés par un employé de l'association Présence Verte Service qui a grandement contribué à la propreté du site.

Sur l'année, 636 sacs de 110L d'envols ont été collectés et leur contenu déposé dans une benne destinée à la valorisation des emballages.



2.14 Incidents sur l'ISDND

2.14.1 Déclenchement du portique de détection de la radioactivité

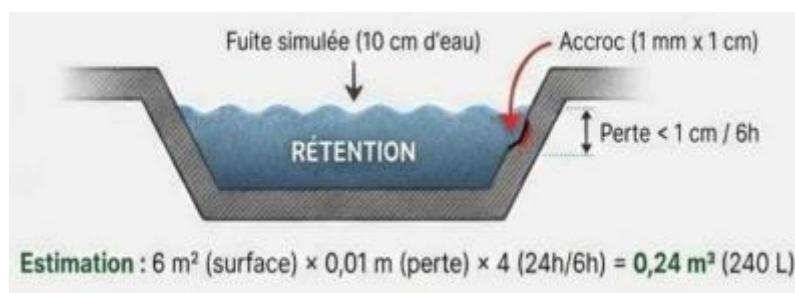
Le mardi 1^{er} avril 2025 à 12h05, une remorque de type FMA du prestataire Pasini, contenant les ordures ménagères du territoire de la CAPV, en provenance du quai de transfert de La Celle et immatriculée EY 605 LG a été positive au test de détection de la radioactivité. La remorque a été placée à l'isolement sur la dalle avec auvent prévue à cet effet et le CODIS a été prévenu. Suite à cet échange avec l'un des commandants, une de leur équipe est intervenue l'après-midi même pour le constat suivant :

- Radioélément : Iode 131
- Mesure par spectrométrie gamma :
 - o 20000 coups (soit 10 fois le bruit de fond)
 - o 0,2 mSv

La remorque a été placée à l'isolement jusqu'au 7 avril 2025 puis tous les jours à compter de cette date le chargement a fait l'objet d'un nouveau test au portique de détection de la radioactivité. Le 11 avril 2025, aucune alarme ne se déclenchant, le vidage du chargement a pu être effectué dans l'alvéole 1 du casier 4.

2.14.2 Fuite de l'unité de traitement des lixiviats

Le lundi 2 juin 2025 à 6h30, les agents de l'ISDND ont constaté dans le cadre de leur tour de ronde une fuite de lixiviat depuis l'unité de traitement des lixiviats et sa rétention. Après avoir disjoncté l'installation, ils en ont informé le prestataire et leur direction. De l'absorbant a été disposé afin de collecter ce qui pouvait encore l'être. Comme l'indique le schéma ci-dessous, le volume de lixiviat qui s'est répandu hors de la rétention est estimé à 240 L.



Pour éviter que cet incident ne se reproduise, la rétention a été remplacée par une neuve, un muret en maçonnerie a été aménagé et une procédure sera mis en œuvre préalablement à toute nouvelle mise en service de l'unité de traitement.

2.14.3 Déboîtement de la canalisation de biogaz

Le mercredi 26 février 2025, les agents en charge du tour de ronde ont mis en évidence le déboîtement de la canalisation principale de biogaz de son manchon de dilatation. La réparation a été effectuée le 6 mars 2025 par un prestataire extérieur.



2.15 Visites organisées sur l'ISDND

A la demande des services des collectivités membres du SIVED NG, en l'occurrence la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) et la Communauté d'agglomération Provence verte (CAPV), l'ISDND a accueilli divers publics : élèves de primaires, collégiens, élus, agents de collectivité ou administrés.



Visite de collégiens

Ces visites permettent de mettre en avant la mission effectuée par le SIVED NG, le fonctionnement d'un ISDND, la gestion des effluents et surtout l'importance du geste tri pour réduire le volume des déchets enfouis. Pour rappel 330 personnes étaient venues visiter le site. Voici le listing des visites effectuées en 2025 :

Date	Organisateur	Public	Territoire	Nombre
13-janv	CCPV	Ecole	Tavernes	19
20-janv	CCPV	Ecole	Ginasservis	23
03-fév	CCPV	Ecole	Tavernes	24
04-fév	CCPV	Ecole	Tavernes	24
24-fév	CCPV	Référents composteurs	CCPV	20

AR Prefecture				
04-mars	CCPV	Agents communaux	CCPV	18
10-mars	CCPV	Ecole	Tavernes	22
25-mars	CCPV	Ecole	La Verdière	20
26-mars	CCPV	Référents composteurs	CCPV	12
01-avril	CCPV	Ecole	Barjols	13
14-mai	CAPV	Administrés	CAPV	28
22-oct	CAPV	Elus	CAPV	20
29-oct	CAPV	Elus	CAPV	29
12-nov	CAPV	Association	CAPV	18
08-déc	CCPV	Ecole	Rians	23
15-déc	CCPV	Ecole	Rians	26
Total				339

2.16 Accidents de travail

Aucun accident impliquant un agent du SIVED NG ou d'un prestataire n'est à signalé en 2025 sur l'ISDND de Ginasservis.

2.17 Relations avec les services de l'Etat

2.17.1 Arrêté de mise en demeure

Suite au contrôle DREAL du 10 octobre 2024, le SIVED NG a fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure le 7 avril 2025 portant sur un défaut dans le cadre des analyses réglementaires des perméats issus du traitement des lixiviats.

Une copie de l'arrêté de mise en demeure du 7 avril 2025 est jointe à l'annexe 7 du rapport

Par la voix de son Président, le SIVED NG a répondu par un courrier en date du 25 juin 2025 en communiquant les premiers éléments attendus complété au cours de l'année par les rapports trimestriels fournis à la DREAL.

2.17.2 Commission de suivi des sites

Présidée par Madame la sous-préfète de Brignoles, la commission de suivi des sites (CSS) pour l'ISDND Ginasservis a permis la présentation du bilan de l'activité pour l'année 2024 et à la DREAL du Var de présenter le bilan de ses inspections sur l'ISDND de Ginasservis.

Le compte rendu de la CSS du 3 juillet 2025 est joint à l'annexe 8 du rapport

2.17.3 Dossier de réexamen relatif aux MTD

Le SIVED NG a transmis le dossier de réexamen IED à la DREAL le 18 avril 2025. Suite à des remarques effectuées début 2026, une mise à jour a été transmise le 23 février 2026.

Le dossier à jour de réexamen IED est joint à

083-258302637-20260312-DEL_26_10-AU
Annexe 9 du rapport
Publié le 12/03/2026

2.17.4 Visite d'inspection de l'ISDND

Un contrôle DREAL a été effectué sur deux journées complètes les 31 juillet et 5 août 2025. Le rapport d'inspection fut transmis au SIVED NG le 27 janvier 2026 et au moment de la finalisation de ce rapport annuel, les réponses aux remarques effectuées sont en cours de rédaction.

3 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS

L'année 2025 fut principalement marquée par les travaux de dégazage ainsi que la préparation du futur quai de déchargement de l'alvéole 1 du casier 4.

3.1 Drainage horizontale des biogaz

Conformément à l'article 9.2.3.13 de l'AP du 20 juillet 2020, le SIVED NG a procédé à la mise en place des drains intermédiaires de captage des biogaz de l'alvéole 1 du casier 4. Trois drains parcourent parallèlement l'alvéole, chacun espacés de 20m et raccordés par un prestataire au réseau principal avec une vanne de réglage et un point de prise d'échantillon pour analyse.



3.2 Préparation du futur quai de déchargement

Fin 2025, les équipes de l'ISDND ont commencé à préparer le futur quai de déchargement dans le but d'exploiter l'alvéole 1 du casier 4 dans sa deuxième phase. Les futurs apports permettront d'alimenter cette rampe en déchets pour atteindre la côte maximale de 441 m NGF et ainsi exploiter au mieux l'alvéole.

3.3 Signalétique

3.3.1 Mise à jour du plan de circulation

Suite aux travaux menés en 2024, une mise à jour du plan de circulation s'imposait. Il est affiché à droite de la porte d'entrée du local d'accueil et sur les documents le nécessitant.



Plan de circulation

3.3.2 Panneau explicatif

Les agents de l'ISDND réalisent plusieurs dizaines de visites pédagogiques chaque année à destination d'élus, de scolaires ou d'administrés. Afin de faciliter la compréhension du site et de l'activité qui y est implantée, le SIVED NG a installé le panneau ci-contre au début du parcours des visites.



Panneau explicatif